

Midi Pyrénées Propriétés EURL Mondounet 09130 LE FOSSAT au capital de 50 000 € RCS 450 241 088 FOIX Siret 450 241 088 00019 Adhérent à la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) ayant le titre professionnel d'Agent Immobilier Obtenu en France Titulaire de la carte professionnelle « transactions sur immeubles et fonds de commerce » n° CPI 0901 2016 000 003 760 Valable jusqu'au 17/01/2025, « **non-détention de fonds** » pour l'activité de transaction immobilière, garanti(e) par GALIAN «89, rue de la Boétie 75008 PARIS» sous le n° 28478 E, pour un montant de 120 000 €.

Titulaire d'une assurance en responsabilité civile professionnelle auprès de MMA Entreprise sous le n° de police 120 137 405
Dont le n° individuel d'identification à la TVA est FR2245024108800019

Honoraires d'Agence

« Honoraires à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat »

Prix de vente inférieur à 50 000 € (sauf exception pour des biens situés à moins de 8kms de l'agence ou de l'agent commercial, dans ces cas, le montant minimum peut être porté à 4 500 €)	Honoraires forfaitaires 5 000 €
Appartement en Copropriété - prix de vente inférieur ou égal à 50 000 €	Honoraires forfaitaires 3 000 €
Appartement en Copropriété – prix de vente supérieur à 50 001 €	Honoraires forfaitaires 5 000 €
Maison en Copropriété	Honoraires forfaitaires 5 000 €
Prix de vente de 50 001€ à 60 000 €	Honoraires maximum 5 500 €
Prix de vente de 60 001€ à 79 999 €	Honoraires maximum 6 000 €
Prix de vente de 80 000 € à 120 000 €	Honoraires maximum 7 000 €
Prix de vente de 120 001 € à 149 999 €	Honoraires maximum 8 500 €
Prix de vente de 150 000 € à 450 000 €	Honoraires maximum 6%
Prix de vente de plus de 450 001 €	Honoraires maximum 5 %

**EN MOYENNE LES FRAIS PRATIQUES AU SEIN DE L'AGENCE
SONT AUTOUR DE 3.5% TOUTES TAXES COMPRISES**

**LE BAREME CI-DESSUS PRESENTE LE MONTANT DES FRAIS MAXIMUM PRATIQUES PAR L'AGENCE
CAR DESORMAIS LA LOI NOUS OBLIGE A AFFICHER UN BAREME MAXIMUM**

Tranches non cumulatives

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20%. Nos honoraires sont à la charge du vendeur. Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente de l'offre jusqu'à la signature de l'acte final chez le notaire.

Estimation dans le cadre de démarches succession, partage, donation...

Tarif sur devis

Dans le cadre de nos activités, nous pourrions être amenés à déléguer certains de nos mandats.

TRANSACTION / CARTE NON-DÉTENTION DE FONDS

L'agence titulaire d'une carte professionnelle portant la mention « non-détention de fonds » pour son activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, ne peut recevoir ni détenir aucun fonds, effet ou valeur ».

